



OBJECTIF PERMIS

Les différentes animations, manifestations, ateliers, sorties, séjours ... organisés par l'association Centre Social les Oliviers visent les objectifs suivants : le centre social comme levier de lutte contre l'isolement, le centre social comme levier d'émancipation et de promotion du pouvoir d'agir des habitants et des jeunes, le centre social comme levier de transformation et d'innovation sociale.

HORAIRES ET JOURS DE FONCTIONNEMENT DU SIEGE SOCIAL

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 au Centre Social les Oliviers :
2 avenue César Bernaudon 13310 Saint Martin de Crau

MODALITES D'INSCRIPTION

Pour participer au projet « Objectifs permis » du Centre Social les Oliviers, l'adhésion est obligatoire pour l'année en cours.

Le jeune devra obligatoirement :

- **Avoir plus de 16 ans**
- **Être scolarisé et fournir une attestation de scolarité sur l'année en cours**
- **S'engager à travailler et réfléchir sur les actions pouvant être mises en place pour financer son permis et se rendre disponible pour les mettre en place.**
- **Partager la cagnotte avec les autres adhérents étant présents lors de dite action**
- **Ne pas demander à recevoir directement sa cagnotte qui sera reversé à l'auto-école par le centre social**
- **Mener à terme son engagement pour financer son permis auto uniquement, en cas d'abandon de l'objectif sa cagnotte sera reversée en totalité aux autres jeunes restant.**

TARIFS ADHESION

La participation aux frais annuels (01.01.2024 au 31.12.2024) s'élève à 6€. A cela s'ajoutent 2€ pour chaque membre supplémentaire de la même famille quel que soit son âge.

ENCADREMENT

Sur le temps d'accueil libre des jeunes, le centre social n'est pas responsable des allers et venues des jeunes. Lors des sorties et manifestations organisées par les jeunes et leur encadrant, une fiche d'autorisation parentale sera demandée.

La responsabilité de la structure ne pourra être nullement engagée en cas de perte, vol d'objets ou d'argent ou dégradations.

RESPONSABILITE

En cas d'accident, la responsable établira toutes les déclarations nécessaires dans les délais impartis.

ASSURANCE

Le centre social possède une assurance civile mais chaque adhérent doit posséder sa propre assurance.

TRANSPORT

Les transports pourront s'effectuer en mini-bus, car ou co-voiturage.

DROIT A L'IMAGE FAMILIALE

En qualité d'adhérent, je m'engage à prendre en photo exclusivement des membres de ma famille. Le Centre Social se dégage de toute responsabilité pour toute utilisation d'images effectuées par des personnes extérieures aux salariés de l'association lors des manifestations.

REGLES DE VIE

DROGUES ET ALCOOL

La consommation et la possession d'alcool, ainsi que toutes substances illicites sont interdites. Toute personne sous l'emprise de ces dites substances ne sera pas acceptée.

TABAC

La consommation de tabac, vapote doit se faire dans les règles de bienséance : Interdit pour les moins de 18 ans et loin des enfants, hors bus et locaux.

LAÏCITE

La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnaît la liberté de croire et de ne pas croire. La laïcité implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

RESPECT DES HORAIRES ET DES PERSONNES

Pour le respect de chacun, il est important de tenir compte des heures de rendez-vous.

Fait à Saint Martin de Crau, le 5 janvier 2024

Directrice du CSO
Elodie BLANC

**CENTRE SOCIAL
LES OLIVIERS**
2, Avenue César Bernaudon
13310 Saint Martin de Crau
Tél. 04 86 52 03 30

